

**Rapport de majorité** de la commission chargée d'étudier le **postulat de M. Léon DE PERROT** intitulé « Pour une utilisation systématique des écritures épïcène et inclusive. »

---

Nyon, le 24 septembre 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le postulat cité en titre s'est réunie le 2 juillet 2019. Elle était composée de Mmes Chloé Besse, Rachel Cavagna Deblue, Béatrice Enggist, Valérie Mausner Leger et de MM. Yves Gauthier-Jaques, Léon De Perrot, Olivier Tripet. M. Victor Allamand était absent.

### **Définition<sup>1</sup>**

Le langage épïcène et l'écriture inclusive sont un ensemble de règles et de pratiques qui cherchent à éviter toute discrimination supposée par le langage ou l'écriture. Cela se fait à travers le choix des mots, la syntaxe, la grammaire ou la typographie.

On dit qu'une expression est épïcène si elle s'applique indifféremment à une personne masculine ou féminine. Un style épïcène tend à éviter une discrimination, perçue comme étant forcée par les normes imposées de la langue, entre les genres masculin et féminin. Ce style inclut la féminisation des titres, les dénominations neutres et une désignation correcte des personnes transgenres.

Quant à l'écriture inclusive, sa portée est plus large : outre le genre, elle vise aussi à éviter d'autres discriminations supposées liées au handicap, à l'âge et à l'origine ethnique. Par exemple, les expressions « les handicapés » ou « les aborigènes » seraient des expressions exclusives. Les expressions « personnes handicapées » ou « personnes aborigènes » seraient en revanche des expressions inclusives.

### **Controverse**

Les avis entre linguistes, politiques et l'Académie française elle-même divergent. Cette dernière publie en 2017 un avis négatif sur la complexité de l'écriture inclusive et les menaces que celle-ci représente pour la lisibilité et la compréhension du français<sup>2</sup>. En revanche, en 2019, elle adopte à une large majorité le rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions.<sup>3</sup> Il est cependant à noter que l'Académie française est principalement composée d'écrivaines et d'écrivains, non de linguistes ; le rôle structurant du langage dans la socialisation des individus et les catégorisations sociales est largement étudié par une partie de ces dernières ou de ces derniers,<sup>4</sup> et ce depuis près d'un demi-siècle, commençant notamment avec Roland Barthes et sa

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Langage\\_épïcène](https://fr.wikipedia.org/wiki/Langage_épïcène)

<sup>2</sup> <http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>

<sup>3</sup> <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>

<sup>4</sup> Voir par exemple les ouvrages suivants : WATTIER, Ophélie, *La langue française : un usage genré*, Paris : L'Harmattan, 2018. (Ouvrage soutenu entre autres par les deux importantes chercheuses Emeline Seignobos

célèbre phrase d'introduction lors de son cours d'investiture au Collège de France, ou, encore plus tôt, avec le psychologue et philosophe Henri Delacroix, qui disait que « la pensée fait le langage en se faisant par le langage ». C'est dans la continuation de ces recherches que l'Unesco, par exemple, soulignera en 1999 dans son document *Pour l'égalité des sexes dans la langue* « [qu'au] même titre que les mythes, les traditions, l'histoire et la culture populaire, le langage participe à la mise en forme de la relations sociales qui nous régissent. »<sup>5</sup>

Alors que la langue française a eu tendance à privilégier toujours davantage les formulations masculines à partir du Moyen-Âge,<sup>6</sup> les adeptes du langage épïcène/inclusif soutiennent qu'une construction sociale plus égalitaire, sans hiérarchie des genres, passe aussi (bien qu'évidemment pas uniquement) par une réforme du langage. Celui-ci fait partie des outils permettant l'accession à l'égalité inscrite dans la Constitution.

En Suisse, la Chancellerie fédérale publie en 2000 un Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération<sup>7</sup>. Certaines administrations cantonales publient leurs propres recommandations. Ainsi, le Conseil d'Etat de Vaud introduit en 2004 sa propre directive en matière de rédaction épïcène,<sup>8</sup> de même que l'Université de Lausanne, dans son Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2013-2016.<sup>9</sup>

A Nyon, aucune règle particulière n'est appliquée à l'heure actuelle ; le règlement du Conseil communal, par exemple, est rédigé au masculin tout en incluant la mention suivante : « pour des raisons de commodités de rédaction et de lecture, les termes relatifs aux fonctions sont rédigés au masculin, mais s'appliquent aussi bien aux femmes qu'aux hommes ». Cette pratique, passant à côté de l'objectif, à savoir rendre les femmes visibles autant que les hommes, est rejetée par le document « exemples et conseils pour la rédaction épïcène » publié par le Canton de Vaud.<sup>10</sup>

## Discussion

Les débats au sein de la commission ont été nourris.

Une partie des commissaires souligne la complexité des règles de langage épïcène/inclusif, la difficulté de leur apprentissage et mise en œuvre. En outre, les textes respectant de telles règles se révéleraient souvent illisibles et, de fait, incompréhensibles. La situation serait pire encore pour les personnes de langue maternelle étrangère ou celles qui ont une maîtrise partielle de la grammaire française. L'application stricte du langage épïcène/inclusif imposée à l'ensemble de l'administration et du Conseil communal représenterait un ralentissement considérable du travail ainsi que des coûts supplémentaires. Pour certains, l'impact du langage et des représentations sur l'égalité homme-femme ne serait pas avéré.

Une autre partie des commissaires considère, au contraire, que l'adoption du langage épïcène/inclusif est tout à fait possible, que c'est avant tout une question d'habitude. L'administration communale et le Conseil communal ne peuvent plus se contenter de rédiger des

---

et Eliane Viennot) DUCHENE, Alexandre, MOISE, Claudine (éds.), *Langue, genre et sexualité*, [s.ed.] : Nota Bene, 2011, 296 p. ou encore l'article suivant : GRECO, Luca, « Un homme c'est comme ça, une femme c'est comme ça : production, circulation et contestation des normes de genre dans le processus de construction identitaire », In PUGNIERE-SAAVEDRA, F., et alii (éds.) *L'analyse de discours dans la société : engagement du chercheur et demande sociale*, Paris : H. Champion, 2012, pp. 437-454.

<sup>5</sup> PAVLIĆ, Breda (dir.), *Pour l'égalité des sexes dans le langage*, Paris : UNESCO, 1999, p. 4. Disponible en ligne, à la suite du document en anglais : [https://static.uni-graz.at/fileadmin/Akg/4\\_Fuer\\_MitarbeiterInnen/UNESCO\\_Guidelines\\_on\\_gender\\_neutral\\_language.pdf](https://static.uni-graz.at/fileadmin/Akg/4_Fuer_MitarbeiterInnen/UNESCO_Guidelines_on_gender_neutral_language.pdf) (consulté le 18 août 2019).

<sup>6</sup> Eliane Viennot, *Non le masculin ne l'emportera pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnamarie-Dontilly : iXe, 2014, pp.101-104.

<sup>7</sup> <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/langues/aides-redaction-et-traduction/guide-de-formulation-non-sexiste.html>

<sup>8</sup> <https://www.vd.ch/guide-typo3/les-principes-de-redaction/redaction-egalitaire/#c1022140>

<sup>9</sup> <https://www.unil.ch/egalite/fr/home/menuinst/activites-et-soutien/les-mots-de-legalite-1.html>

<sup>10</sup> <https://www.vd.ch/guide-typo3/les-principes-de-redaction/redaction-egalitaire/exemples-et-conseils-pour-la-redaction-epicene/>

textes qui continuent de soutenir la suprématie masculine en invisibilisant les femmes. L'égalité des sexes passe aussi par une féminisation du langage et donc, par la grammaire : gardons à l'esprit que le langage joue un rôle fondamental dans la construction de l'identité sociale des individus, notamment les plus jeunes et qu'il s'agit aussi de montrer le bon exemple.

## **Conclusion**

Alors que la Confédération et le Canton ont édicté leurs recommandations en matière d'écriture inclusive, alors que Constitution vaudoise est déjà en langage épïcène, la ville de Nyon ne peut se permettre de rester à la traîne dans ce domaine. Il s'agit désormais pour elle d'emboîter le pas aux institutions officielles et de montrer l'exemple. Le langage fait partie des outils permettant l'accession à l'égalité, inscrite dans la Constitution. Il structure notre pensée, nos représentations et, par conséquent, la manière dont nous construisons notre société.

Les signataires de ce rapport reconnaissent toutefois que l'apprentissage et la mise en œuvre de nouvelles règles d'écriture peuvent présenter une difficulté selon les personnes et leur niveau de maîtrise grammaticale. Les exigences d'une application stricte de règles contraignantes, trop complexes desserviraient l'objectif du postulat, à savoir initier ou soutenir un changement des mentalités. Ainsi, nous recommandons à la Municipalité de prendre des mesures pragmatiques et raisonnables, y compris en matière de coûts. Par exemple, les 4 règles de base préconisées par le canton, sous la forme d'une incitation, constitueraient une avancée satisfaisante<sup>11</sup>.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat de M. Léon DE PERROT intitulé « Pour une utilisation systématique des écritures épïcène et inclusive »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.
2. d'inviter la Municipalité à tenir compte des recommandations exprimées dans la conclusion ci-dessus.

La majorité de la Commission :

BESSE Chloé  
MAUSNER LEGER Valérie  
DE PERROT Léon  
TRIPET Olivier, président et rapporteur de majorité

---

<sup>11</sup> <https://www.vd.ch/guide-typo3/les-principes-de-redaction/redaction-egalitaire/exemples-et-conseils-pour-la-redaction-epicene/>